

Vous êtes un étudiant International ? Vous souhaitez intégrer le Campus International RIERA ? Voici les prérequis :

Le Campus International RIERA est en cours de référencement sur le label « Bienvenue en France » de Campus France.

NIVEAU EN FRANÇAIS

Les niveaux requis pour notre Campus International RIERA sont :

- B1 pour les BTS et les cycles préparatoires
- B2 pour les Bachelors et les MBA

Afin que vous puissiez échanger clairement avec les différentes personnes que vous rencontrerez :

B1 « utilisateur indépendant » niveau seuil* :

- Peut comprendre les points essentiels dans un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs etc.
- Peut faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans la région où la langue est parlée.
- Peut écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui l'intéressent personnellement.

B2 « utilisateur indépendant » niveau avancé ou indépendant* :

- Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
- Peut communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif.
- Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

**Des tests seront effectués en début de formation afin de valider le niveau attendu.*

LOGEMENT ÉTUDIANT ÉTRANGER EN FRANCE

Le Campus International RIERA peut vous fournir à votre demande un guide avec plusieurs adresses. Être étudiant étranger en France ce n'est pas simple. Vous découvrirez un système complexe de garantie, de bail et d'exigence des bailleurs. Ce niveau d'exigence qui n'a rien de commun à l'étranger est dû à la forte protection des locataires dans le système français.

Une personne chargée de notre pôle international est à votre écoute si besoin :

<https://www.campusinternationalriera.com/ecole-superieure/nos-campus/contact.html>

ÉTUDIANTS NON EUROPÉENS

Les étudiants non européens devront effectuer une demande de visa avant leur départ et pourront l'obtenir au consulat français du pays concerné. Les informations pour l'obtention du visa étudiant ainsi que la liste des documents à fournir sont disponibles sur les sites internet des consulats et sur le site <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil>.

Une personne chargée de notre pôle international est à votre écoute si besoin :

<https://www.campusinternationalriera.com/ecole-superieure/nos-campus/contact.html>

ATTESTATION DE COMPARABILITÉ

Pour les étudiants ayant un diplôme international, une attestation de comparabilité sera à fournir dès le dépôt de la candidature.

Ci-après le lien pour en faire la demande :

Démarche à suivre : <https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation?langue=fr>

Demande : <https://phoenix.france-education-international.fr/inscriptions/>

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT

Pour recevoir tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier de demande de visa vous devez régler après validation de votre candidature, les frais de dossier s'élevant à 30% du montant des frais de formation.

Exemple :

Pour le cycle préparatoire le montant des frais de formation s'élève à **10 000€** pour les deux années d'études payables par chèque, virement ou prélèvement automatique. Les modalités de paiement s'exercent comme suit :

- Frais de dossier de 30% du montant total à régler par virement à la signature de la convention d'inscription soit un montant de **3000€**
- Restant dû de **2000€*** à régler un mois avant l'arrivée en France pour la première année d'étude.
- Pour la deuxième année, **5000€*** à régler en juin de la première année d'études.

Pour les cycles préparatoires intégrés le montant des frais de formation s'élève à **16 300€** pour les trois années d'études payables par chèque, virement ou prélèvement automatique. Les modalités de paiement s'exercent comme suit :

- Frais de dossier de 30% du montant total des deux premières années à régler par virement à la signature de la convention d'inscription soit un montant de **3000€**.
- Restant dû de **2000€*** à régler un mois avant l'arrivée en France pour la première année d'étude.
- Pour la deuxième année, **5000€*** à régler en juin de la première année d'études.
- La troisième année, peut se faire en alternance dans ce cas les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise, si initial → **6300€*** à régler en juin de la première année d'études.

Pour les BTS, le montant des frais de formation s'élève à **11 600€** pour les deux années d'études payables par chèque, virement ou prélèvement automatique. Les modalités de paiement s'exercent comme suit :

- Frais de dossier de 30% du montant total à régler par virement à la signature de la convention d'inscription soit un montant de **3480€**.
- Restant dû de **2320€*** à régler un mois avant l'arrivée en France pour la première année d'étude.
- La deuxième année, peut se faire en alternance dans ce cas les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise, si initial → **5800€*** à régler en juin de la première année d'études.

Pour les Bachelors, le montant des frais de formation s'élève à **6300€** pour l'année d'études payables par chèque, virement ou prélèvement automatique. Les modalités de paiement s'exercent comme suit :

- Frais de dossier de 30% du montant total à régler par virement à la signature de la convention d'inscription soit un montant de **1890€**.
- Restant dû de **4410€*** à régler un mois avant l'arrivée en France pour l'année d'étude.

Pour les MBA, le montant des frais de formation s'élève à **13 800€** pour les deux années d'études payables par chèque, virement ou prélèvement automatique. Les modalités de paiement s'exercent comme suit :

- Frais de dossier de 30% du montant total à régler par virement à la signature de la convention d'inscription soit un montant de **4140€**.
- Restant dû de **2760€*** à régler un mois avant l'arrivée en France pour la première année d'étude.
- La deuxième année d'études peut se faire en alternance dans ce cas les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise, si initial → **6900€*** à régler en juin de la première année d'études.

***200€** de plus sur le montant total si paiement fractionné**.

À réception des 30% des frais de dossier et de la convention d'inscription dûment signée vous recevrez tous les documents nécessaires à l'instruction de votre demande de Visa auprès de votre Ambassade ou Consulat.

**Tout cursus entamé est dû.

REMBOURSEMENT :

Si votre visa étudiant est refusé, vous aurez deux mois pour faire appel en demandant un recours gracieux par courrier recommandé avec accusé de réception à la Commission des Recours BP 83.609, 44036 NANTES CEDEX. La Commission des Recours a deux mois à compter de la réception de votre courrier pour vous répondre. Si à l'issue de ce délai vous n'obtenez pas de réponse de sa part, vous pouvez considérer que votre demande a été refusée. Après le délai des deux mois, si le recours gracieux n'est pas accepté, vous devez nous transmettre la copie de la notification de refus de l'Ambassade, la copie de l'accusé de réception et ou le courrier de la décision de la Commission des Recours concernant votre dossier. Dès réception de ces éléments nous vous rembourserons la somme des frais de dossier versée moins 10% de frais administratifs.